

ABONNEMENT.

SAUMUR :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8

POSTE :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 Chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 39 ;
 A EWIG,
 Rue Talbot, 16.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, . . . 30 c.
 Réclames, — 50
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Janvier 1878.

UNE LONGUE PROROGATION.

Il n'est pas inutile de connaître les plans de campagne de ses adversaires ; cette connaissance est indispensable pour combiner les divers éléments de la stratégie de la défense.

Les habiles, dans l'armée révolutionnaire, sont très-inquiets des dissidences qui peuvent se produire et s'accroître de plus en plus ; ils ont peur que leurs FRANCS TIREURS ne compromettent tout le parti républicain ; aussi ont-ils imaginé de les faire interdire pendant quelques mois.

Ils pensent que le gouvernement deviendra plus facile entre leurs mains pendant l'absence des deux Chambres et avec le silence de la tribune.

Ils espèrent n'avoir rien à craindre de la Chambre des députés, mais ils ne sont pas sans inquiétude sur l'indépendance de la majorité du Sénat et sur la possibilité d'y rencontrer une opposition compacte et vigoureuse.

Pour éviter les questions indiscrètes qui pourront être faites à la tribune du Sénat, les opportunistes pensent qu'il vaut mieux renoncer, au moins pendant six mois de l'année, au régime parlementaire, afin de laisser une plus grande omnipotence aux ministres plus ou moins dépendants de M. Gambetta.

Dans la pensée des meneurs de cette intrigue antiparlementaire, il sera plus aisé de républicaniser la France en l'absence des républicains des deux Chambres.

Aussi auraient-ils l'intention de demander la prorogation à partir de la fin de février ou des premiers jours de mars, et de continuer cette prorogation jusqu'au mois d'octobre ou de novembre prochain.

On aurait ainsi franchi la période la plus importante de l'Exposition, on aurait bénéficié des avantages que cette Exposition doit donner, et il serait plus facile alors de vanter les bienfaits de la révolution et de la République.

Pendant la durée de la prorogation, le ministère aurait le champ libre et pourrait poursuivre en toute liberté l'épuration de toute l'administration de la France.

Tous ces plans sont assurément fort sages : Le licenciement temporaire des députés et des sénateurs peut sauver l'essai républicain des incartades, des exagérations, des folies de toutes sortes qui peuvent dégoûter la France de cet essai.

Nous avons déjà dit combien les radicaux useraient de prudence pour atteindre, sans encombre, l'époque des élections sénatoriales.

Cependant, ce plan rencontre quelque résistance. Des membres des gauches sont très-inquiets de la fidélité de leurs nouveaux alliés du groupe constitutionnel, et ils savent que ce groupe a la puissance de ressusciter le pouvoir exécutif, et, par conséquent, de rendre possible un ministère tory.

M. Gambetta croit qu'il vaut mieux braver ce danger que de s'exposer à un danger plus grand, celui de voir compromettre son opportunisme et son omnipotence par les FRANCS TIREURS, qui n'acceptent la discipline que sous bénéfice d'inventaire et qui voudraient bien s'affranchir de la tyrannie du dictateur.

M. Gambetta compte beaucoup sur les bonnes dispositions des constitutionnels. Il sera sans doute bien étonné des déceptions qu'il subira de ce côté.

Les constitutionnels commencent à comprendre qu'ils auraient mieux fait de ne pas entraver le pouvoir exécutif, et qu'ils prennent la plus grave des responsabilités en donnant aux révolutionnaires les moyens de bouleverser la France, d'annuler le pouvoir exécutif et d'enlever au Sénat sa force et son prestige.

C'est pour cela surtout que les opportunistes désirent si vivement une longue prorogation des deux Chambres.

(Assemblée nationale.)

Chronique générale.

Le Journal officiel vient de publier un nouveau mouvement dans le personnel des sous-préfets, et un remaniement des plus radicaux dans celui des conseillers de préfecture.

Ce premier travail comprend vingt-cinq nominations nécessitées par une révocation, sept démissions et cinq mises en disponibilité sur la demande des fonctionnaires ; il y a en outre douze déplacements. On trouve dans l'analyse de ce décret des renseignements suffisants sur les nouvelles victimes sacrifiées aux convoitises de la République.

Le second ne contient pas moins de cent dix-sept nominations qui comptent : quatorze démissions, une mise à la retraite, sept mises en disponibilité sur la demande des conseillers titulaires, cinq mises en disponibilité et quarante-six révocations.

Cinquante et un conseillers ont été impitoyablement rayés des cadres de l'administration.

Au nombre des cinq conseillers mis en disponibilité, nous trouvons les noms de M. Pinczon du Sel (Ille-et-Vilaine) et de M. Bernard de la Giraudais (Loire-Inférieure).

Dans la liste des quarante-six conseillers de préfecture révoqués, nous remarquons : M. Barbementière (Ille-et-Vilaine), MM. Flandin et Derville-Machelard (Indre-et-Loire), MM. de la Morandière et Prévost (Loir-et-Cher), MM. Cormerais et Moreau (Maine-et-Loire), MM. Calbrat-Dufresne et Monestrol (Vendée).

DEUX CURIEUX POURPARLERS.

Les constitutionnels et les gauches du Sénat avaient, paraît-il, essayé de s'entendre sur la nomination du sénateur inamovible à être en remplacement du général d'Aureille de Paladines.

Les constitutionnels posaient comme condition de leur pacte d'alliance qu'ils choisiraient, eux, les premiers, un candidat, sauf, à la prochaine vacance, aux gauches à en faire autant de leur côté.

Les gauches avaient accepté, mais lorsqu'elles eurent appris que le choix des constitutionnels s'était porté sur M. le duc Decazes, elles refusèrent, les chefs de la majorité de la Chambre s'opposant à ce nom.

Après bien des pourparlers, on nous assure que les gauches auraient fait une proposition qui mérite d'être signalée. Elles offrent de faire valider l'élection de M. le duc Decazes comme député de Puget-Théniers, dont le rapporteur, cependant, conclut à l'invalidation, tandis qu'elles choisiraient le sénateur inamovible à élire en remplacement de M. d'Aureille de Paladines.

Si le fait est vrai, nous nous contenterons de faire remarquer que nous n'avions pas besoin de cette preuve pour avoir la conviction que la passion et l'esprit de parti règnent en maîtres dans ce tribunal de validations et d'invalidations qu'on appelle la CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Hier jeudi, à midi, la colonie italienne de Paris a fait célébrer dans l'église de la Madeleine un service funèbre à la mémoire du roi Victor-Emmanuel.

Dès dix heures et demie, les abords de l'église étaient encombrés par une foule de curieux et par le nombre considérable des invités. Plus de six mille invitations avaient été lancées, et l'église de la Madeleine peut à peine contenir deux mille personnes ; aussi beaucoup d'invités n'ont-ils pu assister à la cérémonie.

L'église, plongée dans une obscurité complète, était entièrement tendue de draperies noires bordées d'hermine et montant jusqu'à la frise. Une quantité de lustres, de lampadaires, de cierges, de lampes funéraires, remplaçait la lumière du jour, rendait l'aspect de cette décoration plus imposant.

Au milieu de la nef s'élevait le catafalque à colonnes et à baldaquin, le même qui servit aux funérailles de M. Thiers. A côté de la couronne royale qui y était placée était po-

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MAISON DE LA TANTE LISE.

(Suite.)

Comme réveillés d'une méditation profonde par les paroles qu'on venait de leur adresser, ils achevèrent de monter les trois degrés et entrèrent dans la salle du rez-de-chaussée, où ils devaient trouver abri et repos.

Un observateur n'eût pas manqué de remarquer l'étrange simultanéité des mouvements de ces deux hommes, depuis que, rappelés à eux-mêmes, ils s'étaient décidés à répondre à l'invitation de la bonne femme.

L'observateur eût supposé une intention formelle et l'accomplissement d'une convention expresse dans le soin scrupuleux que mirent les deux voyageurs à se mouvoir de concert, comme par une seule impulsion, et sans jamais se dépasser l'un l'autre.

Ainsi, se tenant bras dessus bras dessous, ils montèrent du même pas les trois marches et, arrivés à la porte, ils s'effacèrent également, afin d'entrer ensemble.

Leurs sièges étaient prêts, leurs verres furent remplis.

Avant de s'asseoir, les voyageurs portèrent un toast à l'hospitalière qui, sans les connaître, leur faisait une si bonne réception.

Il y eut ensuite, dans la salle basse, un long moment de silence.

La bonne femme, croyant que ses hôtes s'étaient endormis, se remit à dévider sans bruit ses écheveaux de laine.

Ils ne dormaient pas ces deux hommes, maintenant si bien avertis.

Préoccupés d'une même pensée, ils levaient de temps en temps les yeux l'un sur l'autre, se témoignant du regard le désir qu'ils avaient d'interroger leur hôtesse.

Mais c'était entre eux à qui hésiterait le plus à parler.

Enfin, l'un des deux s'enhardit assez pour dire à la bonne femme :

— Nous allons nous remettre en route, Madame ; je n'ai pas besoin de vous dire si nous vous sommes reconnaissants de votre hospitalité ; mais nous voudrions bien ne pas partir sans avoir aussi remercié le maître de cette maison.

— Le maître ! répéta-t-elle, il n'y en a pas, mon cher Monsieur ; on ne connaît ici qu'une maîtresse, et celle-là, c'est moi-même.

Il y eut quelque chose de profondément doulou-

reux dans l'étonnement que les deux voyageurs éprouvèrent en recevant cette réponse.

Pour comprendre leur douleur, il aurait fallu pénétrer en eux-mêmes.

Quant à l'étonnement, il était fort naturel.

D'ordinaire un gîte se taille et se décore selon la forme et les habitudes de l'être qui y fait sa demeure ; or rien n'était moins en harmonie que cette femme, franchement campagnarde de costume comme de manières, et sa maisonnette à l'extérieur coquet, à l'aménagement de bon goût au dedans.

La maîtresse du logis vit le mouvement de surprise de ses hôtes, mais elle n'en fut nullement blessée.

Leur souriant avec bonhomie, elle reprit :

— C'est vrai que le nid et l'oiseau n'ont pas l'air d'être faits l'un pour l'autre, et que pour un si beau cadre il faudrait un portrait mieux avenant. Mais je n'ai pas besoin de vous dire que la maison n'a pas été bâtie à mon intention. Elle était comme vous la voyez quand je l'ai prise. A cheval donné, il ne faut pas, dit-on, regarder si la bride est d'or ou de cuivre. On n'a pas, m'est avis, le droit d'être plus près regardant quand c'est une maison qu'on nous donne.

El puis, voyant que les voyageurs étaient disposés à l'écouter, elle ajouta :

— Je ne demande pas mieux que de vous conter l'histoire, pour peu que cela vous fasse plaisir.

Un léger signe d'assentiment aurait suffi pour l'encourager à poursuivre ; elle vit mieux que cela dans les yeux de ses hôtes : il y avait l'expression de la prière :

La bonne femme commença :

« Comme il est bon, dit-elle, de savoir d'abord qui nous parle, je vous dirai tout de suite que je ne suis pas autre chose qu'une pauvre femme des environs : la mère Nicole, du village de Chevincourt, où j'étais encore l'été dernier, ne me doutant guère qu'à ce printemps je me réveillerais un beau matin propriétaire, par contrat, de la plus jolie maison qui soit auprès de la ville.

« Mais vous me direz, continua-t-elle, ce n'est pas pour rien qu'on a des enfants en ce monde, je veux dire des nourrissons ; car, pour les miens propres, il y a longtemps que le bon Dieu me les a repris.

« Il faut que vous sachiez que les deux bien-aimés qui m'appellent leur mère, vu que je la suis par le cœur, se ressemblent aussi de ce côté-là ; mais du côté du cœur seulement ; pour le reste, c'est une différence du tout au tout.

« Ainsi, autant mon Eugène a toujours été rangé, économe et posé, autant mon Auguste était camp-volant et décousu, aimant la vie qui se perd et les plaisirs qui coûtent.

« Je dis qu'il les aimait, attendu que cela s'est

soe une couronne d'or offerte par la colonie italienne.

Sur toutes les draperies, de distance en distance, se détachaient des faisceaux de drapeaux italiens alternant avec des écussons aux armes d'Italie.

La messe funèbre a été dite par M. l'abbé Allouvy, prêtre chargé des convois. M. le curé de la paroisse a donné l'absoute.

Pendant la cérémonie, l'excellente maîtrise de la Madeleine a fait entendre des chants admirables, auxquels MM. Delle-Sedie et Pandolfini ont apporté leur concours.

Le service d'honneur était fait par la garde républicaine, dont la musique a joué plusieurs morceaux.

M. le maréchal de Mac-Mahon s'était fait représenter par le général marquis d'Abzac.

Au premier rang, à droite, se trouvaient M^{me} la princesse Mathilde, ayant à ses côtés les deux enfants du prince Napoléon, le représentant de l'ambassadeur d'Italie, M. le général marquis d'Abzac et S. Exc. le ministre de Portugal.

Venaient ensuite les personnages alliés à la famille royale d'Italie et les administrateurs de la Société de bienfaisance italienne.

Au premier rang, à gauche, étaient les ministres et le corps diplomatique, puis les bureaux du Sénat et de la Chambre des députés, auxquels s'étaient joints un nombre considérable de membres des deux Chambres.

Le général Berthaut, en costume, y assistait, ainsi que le général de Ladmirault, en bourgeois.

M. Gambetta n'assistait pas à la cérémonie; il était représenté par M. Spuller.

M. Jules Simon, grand'croix des Saints-Maurice-et-Lazare, était présent, ainsi que M. Crémieux.

On a remarqué encore MM. Albert Gigot, préfet de police, Vergniaud, chef du cabinet, et Marseille, contrôleur général, Duval, préfet de la Seine, Tambour, et plusieurs autres fonctionnaires de l'administration.

On a regretté de ne pas entendre l'exécution de la marche royale italienne, ce qui aurait donné à la cérémonie un cachet plus grandiose encore.

La foule énorme qui se pressait à la Madeleine et aux alentours semblait prouver que le peuple français aime toujours les cérémonies aux allures royales.

On assure que, si le gouvernement eût pu prévoir que le prince impérial d'Allemagne se rendrait à Rome pour les obsèques de Victor-Emmanuel, le maréchal Canrobert n'y aurait point été envoyé.

Sans doute il aurait été préférable que MM. Gambetta et Naquet eussent été envoyés à Rome pour représenter la France aux funérailles de Victor-Emmanuel. Le ministre aurait reçu les louanges des journaux radicaux, et le prince héritier d'Allemagne aurait eu la satisfaction de voir nos représentants marchant à sa suite confondus par la foule avec ses valets.

calmé; il était temps! ou, pour mieux dire, il était trop tard; car la sagesse n'a commencé à lui venir que le lendemain de sa ruine complète.

» Oui, Messieurs, quand Auguste Valtier m'a fait cadeau de cette maison qui lui appartenait, il n'avait plus que cela au monde; c'est même parce qu'elle était sa dernière ressource qu'il me l'a donnée.

» La chose vous paraît, sans doute, difficile à comprendre; cela s'explique cependant.

» Il y a quinze ans, de malheureuses lettres arrivèrent de l'armée aux deux cousins.

» Ils sont cousins, mes nourrissons, et bons amis, comme vous allez voir.

» Dans l'une de ces lettres, défense à Auguste, par son père, de vendre jamais cette maison à son cousin Eugène.

» Dans l'autre lettre, ordre paternel à Eugène d'acheter la maison d'Auguste dès qu'elle sera à vendre.

» Alors il y eut entre les fils des deux frères, avec la promesse de s'aimer toujours, le serment d'obéir aux ordres de leurs pères.

» Pendant longtemps, celui qui possédait la maison se fit assez ménager de folies pour n'avoir pas besoin de faire argent de tout.

» Mais enfin les grosses dettes arrivèrent.

(A suivre.)

Mais qu'on nous explique aussi pourquoi les journaux officiels et les journaux radicaux se taisent sur toutes les manifestations et les ovations sympathiques dont le maréchal Canrobert et le jeune Patrice de Mac-Mahon ne cessent d'être l'objet à Rome?

Lorsque le prince héritier d'Allemagne est arrivé à la gare de Rome, un cortège officiel l'attendait, et pas un seul cri n'a été proféré.

Lorsque le maréchal Canrobert est arrivé à son tour, une foule considérable l'a acclamé aux cris de: « Vive la France! » et l'a accompagné jusqu'à son hôtel.

C'est l'uniforme, répondra-t-on; non, c'est le souvenir des grandes victoires d'Italie, c'est le souvenir des services rendus par ces conservateurs pourris de la France à la cause libérale de l'Italie; tandis qu'en MM. Gambetta et Naquet on n'aurait pu applaudir que les sinistres promoteurs du 4 Septembre, les tristes auteurs de notre désorganisation nationale.

Le Journal officiel a publié un rapport adressé par M. de Freycinet, ministre des travaux publics, à M. le Président de la République sur la situation actuelle et l'amélioration du réseau des voies navigables et des ports maritimes. Le ministre estime à un milliard la somme qui serait nécessaire pour compléter le réseau navigable. Il pense que ce réseau pourrait être complété dans un délai de dix années.

Selon lui, les ressources de la France peuvent permettre de dépenser en dix ans quatre milliards, savoir: trois milliards pour l'ensemble des voies ferrées et un milliard pour les voies navigables.

Au rapport de M. de Freycinet est joint un décret établissant cinq commissions techniques chargées d'étudier la situation des voies navigables dans les bassins de la Seine, de la Loire, de la Garonne, du Rhône et des cours d'eau tributaires de la mer du Nord.

Ces commissions devront étudier et présenter des projets avec lesquels le ministre se propose de tracer un programme général qui sera ultérieurement porté devant le Parlement.

ENCORE UN !
Nous apprenons, dit l'Assemblée nationale, que M. le ministre des beaux-arts a définitivement cédé aux pressantes sollicitations qui lui ont été adressées, pour remplacer M. de Chennevières à la direction des beaux-arts, et qu'il a été remplacé.

Un mouvement dans le personnel des secrétaires d'ambassade et de délégation sera publié dans le commencement de la semaine prochaine.

On a distribué, et la Chambre a renvoyé à la commission du budget, le projet ministériel et le projet Lecesne-Parent, tendant à réduire, à partir du 1^{er} avril, le tarif télégraphique qui serait fixé à une taxe de 5 c. par mot, avec un minimum de perception de 50 c.

Nous sommes en mesure d'affirmer que le général Ducrot a demandé une enquête et que plusieurs ministres ont reconnu l'impossibilité de produire aucun document contre lui.

M. de Marcère, ministre de l'intérieur, va quitter l'hôtel de la place Beauveau, par ce motif que cet hôtel menace ruine. Le Français fait à ce sujet la réflexion suivante:

« M. de Marcère s'est ému des dimensions trop restreintes du local mis à sa disposition! A peine était-il installé à la place Beauveau que M. de Marcère faisait approprier, pour son service particulier, quelques pièces servant de bureaux. Aujourd'hui, c'est un hôtel entier qu'il désire sans doute. O austérité républicaine! »

Il est aujourd'hui certain que le discours royal d'ouverture des Chambres anglaises contiendra un passage relatif non-seulement aux traités de 1856 et de 1871, mais en-

core au traité spécial intervenu au mois d'avril 1856 entre la France, l'Angleterre et l'Autriche.

A Millau (Aveyron), les rares conseillers municipaux conservateurs qui ont été élus ont trouvé, le lendemain des élections, des inscriptions à la craie faites sur leur porte, ainsi conçues: « Bon pour la guillotine! Vive la République! » — Dans la Corrèze, les mêmes aménités radicales ont été prodiguées aux candidats municipaux conservateurs.

Dimanche dernier, à la suite des obsèques du patriarche de la Révolution et du campfire, deux énergumènes qui avaient par trop vociféré dans le cortège ont été arrêtés par les agents de la sûreté, au moment où ils étaient attablés dans un cabaret borgne, rue de Charenton. L'un d'eux était en rupture de ban, et l'autre un habitué de la maison de Poissy.

On assure que le fameux congrès ouvrier de Lyon, dont on s'occupe tant dans le monde radical de la région de l'Est, est à la veille d'être interdit. L'autorité supérieure paraît avoir compris le danger qu'on cherchait à si bien dissimuler sous des dehors philanthropiques.

A Marseille, à Lyon, à Nice et dans d'autres villes, où des services religieux ont dû être célébrés par la colonie italienne de ces localités, hier, jour des funérailles de Victor-Emmanuel, les autorités françaises avaient été invitées à assister à ces cérémonies.

Etranger.

ITALIE. — Le maréchal Canrobert a fait une visite au prince d'Allemagne. Leur entrevue a duré une demi-heure.

L'ambassadeur de France a donné un grand dîner au maréchal Canrobert, qui lui avait fait une visite dans la journée.

Le maréchal Canrobert, venant de rendre visite à Leurs Majestés, rencontra le général Cialdini et l'embrassa très-cordialement.

— Depuis le commencement de la semaine, on annonce que le comte de Mirafiori, épouse morganatique du roi Victor-Emmanuel, a succombé à une maladie (un cancer, dit-on), qui depuis quelques jours ne laissait plus aucun espoir.

Guerre d'Orient.

Des dépêches de Vienne portent que la Russie retarde à dessein la marche des négociations relatives à l'armistice, parce que, après les récentes défaites des soldats de la Porte, le prix de la victoire demandé par cette puissance aurait été de nouveau élevé, et qu'il le serait constamment en proportion des désastres que les Turcs subirait encore. La Turquie, abandonnée par l'Europe, serait obligée, lors de la conclusion probable d'une paix séparée, d'accepter toutes les conditions, même les plus dures, que poserait son adversaire.

Suivant un bruit répandu à Constantinople, une grande bataille serait engagée à Tatar-Bazardjik. Jusqu'ici, rien n'est venu confirmer cette rumeur. Si toutefois elle était positivement fondée, il s'agirait ici, selon toute probabilité, d'une lutte entre les colonnes ottomanes d'Ichliman et de Tatar-Bazardjik qui opéreraient leur retraite sur Andrinople, et les détachements russes qui manœuvreraient de façon à leur couper la retraite. Le général Gourko a, en effet, quitté Sofia et dirige contre Philippopoli ses forces divisées en deux corps.

On parle avec beaucoup d'exagération des fugitifs d'Andrinople, de Sophia, de Philippopoli à Constantinople. Depuis quinze jours, les habitants de ces villes avaient été avertis que l'ordre général était d'abandonner toutes les places et de se replier à Stamboul. Ne pouvant plus défendre les places précitées, le sultan est déterminé à concen-

trer toutes ses armées d'Europe à Tchernedje et d'y soutenir le choc des envahisseurs. La raison pour laquelle la flotte turque bombarde Eupatoria et Théodorica est que les Russes continuent les hostilités malgré les négociations pour l'armistice.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saumur.

M. Hilaire, juge d'instruction au tribunal civil de Saumur, a succombé hier, à la suite d'une longue et cruelle maladie.

Dès son arrivée dans notre ville, M. Hilaire a été atteint du mal qui vient de l'emporter, et, quoique souffrant, il s'est rendu souvent à son siège où il s'est toujours distingué par ses connaissances élevées et la justesse de ses appréciations.

La cérémonie funèbre aura lieu demain samedi, à 10 heures 1/2, dans l'église de Nantilly, puis le corps sera transporté à Cholet, où aura lieu la sépulture.

VILLE DE SAUMUR.

Avis administratif.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'aux termes du décret organique du 2 février 1852, article 1^{er}, et des lois des 7 juillet 1874 et 30 novembre 1875, les tableaux rectificatifs de la liste municipale et politique et de la liste politique seulement seront déposés au secrétariat de la Mairie, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, à partir du mardi 15 de ce mois, jusqu'au lundi 4 février prochain inclusivement.

Pendant ce même temps, tout citoyen omis pourra demander son inscription, et tout électeur inscrit pourra demander l'inscription ou la radiation de tout électeur omis ou indûment inscrit.

Un registre spécial sera tenu à cet effet au secrétariat de la Mairie.

Le Maire invite ses concitoyens, de la manière la plus pressante, à venir consulter lesdits tableaux rectificatifs et la liste électorale, pour présenter leurs observations, s'il y a lieu.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 10 janvier 1878.

Le Maire, LECOY.

CLÔTURE DE LA CHASSE EN 1878.

La chasse sera close le dimanche 3 février dans les départements d'Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Loire-Inférieure, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Deux-Sèvres, Vendée, Vienne.

LES CONCERTS POPULAIRES

A ANGERS.

Dimanche prochain, 20 janvier, l'Association artistique d'Angers compte donner son second grand concert extraordinaire avec le concours de M^{me} Brunet-Lafleur et de M. Talazac, tous deux de l'Opéra-Comique.

M^{me} Brunet-Lafleur chantera, entre autres morceaux, le grand air de ***, opéra qu'elle a joué à Paris avec tant de succès. Massenet avait choisi M^{me} Brunet-Lafleur pour chanter son *Eve*, Reyer vient d'imiter son exemple en priant cette cantatrice d'interpréter sa *Statue* à la prochaine reprise de cet ouvrage à l'Opéra-Comique.

M. Talazac est le jeune ténor qui s'est si brillamment révélé à la reprise de la *Damnation de Faust* par l'Association artistique de Paris, sous la direction d'E. Colonne. M. Talazac a, lui aussi, été choisi par M. Reyer pour interpréter sa *Statue*. Depuis la fermeture du Théâtre-Lyrique, M. Talazac fait partie de l'Opéra-Comique.

Ces deux artistes chanteront avec accompagnement de l'orchestre des Concerts populaires.

Pour ce Concert seulement le prix des places sera augmenté.

On peut s'abonner au bureau de location du Grand-Théâtre, pour les 11 concerts que l'Association artistique compte encore donner cette année.

Abonnement de stalle, 25 fr.

Abonnement de pourtour, 15 fr.

L'abonnement donne droit à tous les Concerts jusqu'au 30 mars, même aux Concerts extraordinaires, alors que le prix des places serait augmenté.

Nous engageons donc tous les amateurs de grande et sérieuse musique qui ne font pas partie de l'Association artistique, de se faire inscrire au nombre de ses abonnés.

Loudun. — Un lot de 50,000 francs du tirage de l'emprunt de la ville de Paris de 1865 a été gagné par un honorable fonctionnaire de Loudun, M. le receveur de l'enregistrement et des domaines.

Le n° 550,254, qui a gagné, était sorti au tirage du 15 février 1877, et ce n'est que ces jours derniers que son heureux possesseur en a été informé.

Sables-d'Olonne. — Un ouvrier relieur que ses habitudes d'ivrognerie avaient littéralement abruti, s'est empoisonné samedi dernier, avec du sulfate de cuivre qu'il avait trouvé dans l'atelier de son patron, M. Mayeux, libraire. Transporté à l'hôpital, il n'a pas tardé à y rendre le dernier soupir.

A propos des élections municipales à Châteaudun, un journal de cette ville publie les lignes suivantes :

« Un détail à noter. La liste des candidats républicains portait, au numéro 20, le nom : *Pirard*, cultivateur à la Brouasse. Or, il n'y a personne de ce nom à la Brouasse. On s'aperçut de l'erreur, et sur un grand nombre de bulletins, le nom de *Pirard* fut changé en celui de *Girard* avant la distribution des listes. Au dépouillement, il a été régulièrement constaté que 143 bulletins portaient le nom de *Pirard*. Le bureau les a attribués à M. Girard. Cette irrégularité nous importe peu. Mais n'est-il pas déplorable de voir que 143 électeurs ont pu voter pour une personne qui n'existe pas ? »

Quelle belle chose que la discipline et l'obéissance passive au mot d'ordre d'un Comité ! A Châteaudun, on vote pour un citoyen qui n'existe pas ! A Tours, on nomme un mort !

La carie des blés. — M. Bénard, chimiste analysateur des engrais à la station de Rouen, a consigné dans le bulletin de cette station le résultat d'expériences diverses sur les moyens de préserver les blés de la carie.

La carie, dit-on, on ne peut plus en douter, est un champignon microscopique, *Uredo carie*, qui se loge dans le sillon du grain de blé, et qui se développe et se multiplie au moment de l'épiage. Il a été reconnu que pour préserver le blé, il fallait chauler le grain de semence avec une substance toxique qui détruit le champignon à l'état embryonnaire.

Le spécifique qui a donné le succès le plus complet est le sulfate de cuivre dissous dans l'eau chaude et additionné de sel marin. Le grain traité de cette façon a donné un produit où 8 épis sur 100 seulement étaient cariés. Mais ce procédé a deux inconvénients : il est dangereux pour ceux qui l'emploient, et il est dispendieux.

Le second moyen, que M. Bénard recommande, bien qu'il réussisse un peu moins bien, consiste à employer pour 1 hectolitre de semence 640 grammes de nitrate de soude ou sel de Glauber, et 500 grammes de sel marin, dissous dans l'eau chaude, et ajoutés au lait de chaux ordinaire. Le blé ainsi traité a donné 20 épis cariés sur 1,000.

Les deux procédés ci-dessus, employés avec soin, donnent des résultats assurés. Outre la destruction de la carie, on obtient une plus prompt levée du grain mis en terre qu'en semant sans chaulage.

LES RHUMES.

Les rhumes ont pour caractères communs : une irritabilité particulière des voies respiratoires et une sécrétion de produits liquides dont la consistance varie suivant les phases de la maladie.

Cette irritabilité est le résultat d'un afflux, plus considérable que de coutume, du sang dans l'épaisseur des parois des conduits respiratoires et de la membrane muqueuse qui les tapisse à l'intérieur. Cette congestion détermine d'abord la sécheresse de la muqueuse, puis un accroissement de son activité sécrétoire ; c'est-à-dire que le mucus qu'elle exhale naturellement et qui sert à la lubrifier, s'en exhale alors en plus grande abondance, en même temps qu'il s'épaissit et que transsude avec lui la partie aqueuse du sang.

Ces produits exhalés obstruent bientôt les conduits, excitent la muqueuse déjà disposée à l'irritation, et la toux qui est provoquée par cette excitation a pour but et pour résultat de chasser ces produits et de débarrasser les voies respiratoires.

A côté de ces phénomènes principaux, on en observe d'autres, tels que la douleur qui se montre à la gorge, au cou ou à la poitrine, suivant le siège du rhume, — la gêne de la respiration, — l'altération de la voix, la fièvre, etc.

L'excitation initiale d'où est résultée la congestion de la muqueuse respiratoire peut avoir été produite directement par le contact de substances irritantes en vapeur, en poussière ou même à l'état liquide ; la toux habituelle des boulangers, des meuniers, des remouleurs, des vidangeurs, n'a pas d'autre cause.

C'est de cette manière qu'agit aussi l'air froid inspiré ; mais le froid agit également d'une manière indirecte, et les rhumes sont fréquemment, comme on le sait, le résultat du refroidissement subi par la surface de la peau ; comme si le liquide de la sueur, supprimée tout à coup, reflue vers l'intérieur des conduits aériens, pour s'exhaler à leur surface ; ou bien comme si le sang chassé de la peau, dans le frisson qui la resserre, se reportait vers la muqueuse aérienne pour la congestionner.

La gravité d'un rhume dépend du point des voies aériennes où siège la congestion sanguine et l'inflammation dont elle est le premier degré. Un rhume de cerveau est moins dangereux qu'un rhume de gorge, et celui-ci l'est moins qu'un rhume de poitrine ; enfin, dans le rhume de poitrine, la maladie est d'autant plus grave qu'elle occupe des divisions plus fines des bronches, qui représentent, on le sait, un arbre renversé, dont le tronc est au niveau du cou et dont les branches se ramifient dans la poitrine.

Elle dépend aussi de l'étendue de l'inflammation le long des parois des conduits aériens : tantôt le rhume reste limité au larynx (*laryngite*), tantôt il s'étend à la trachée, qui lui fait suite (*trachéite*) ou aux bronches (*bronchite*), d'où il peut même se propager au poumon et dégénérer en fluxion de poitrine d'une certaine forme.

Elle dépend, enfin, de l'âge du malade. Le rhume est plus grave chez les petits enfants, parce qu'il se propage chez eux, avec une plus grande facilité, des grosses bronches aux bronches les plus fines ; parce qu'ils ne savent pas ou ne peuvent pas tousser ; parce que la vie est chez eux plus précaire, et qu'un trouble respiratoire d'une certaine intensité la compromet d'une manière fatale.

Des causes du même genre le rendent plus grave chez les vieillards, dont les bronches n'ont qu'une tonicité très-faible et se dégorgent difficilement, soit du sang qui les congestionne, soit des produits de l'expectoration qui les obstruent.

Enfin, certaines prédispositions rendent les rhumes particulièrement graves chez cette catégorie de malades qu'on appelle des *poitrinaires*, parce qu'ils ont la poitrine, comme on dit, délicate, et que le plus grand nombre ont, en naissant, les germes des *tubercules* dont la présence dans les poumons caractérise une forme de la phthisie.

Les rhumes légers se guérissent d'eux-mêmes. Quels qu'ils soient, leur traitement pivote autour de certaines indications faciles à pressentir.

Le but à poursuivre doit être : 1° de dégorgier la muqueuse congestionnée et d'apaiser son irritabilité ; 2° de chasser les produits sécrétés.

Les sudorifiques sont d'un usage banal. Ils remplissent, en effet, la première de ces indications et conviennent surtout dans les rhumes produits par le froid ; ils seraient nuisibles, au contraire, dans ceux qui durent depuis longtemps chez des malades affaiblis.

Les remèdes appelés *révulsifs* agissent d'une façon analogue : les uns, comme les emplâtres irritants de diachylum, de thapsia, de poix de Bourgogne, les frictions excitantes, les vésicatoires appliqués sur la poitrine y attirent directement le sang qu'ils font refluer des bronches ; les autres, tels que les bains de pied, les sinapismes, etc., détournent le sang vers d'autres points plus ou moins éloignés.

Les boissons chaudes, les tisanes émoullientes (violette, mauve, fleurs pectorales, etc.), calment l'irritabilité des bronches ; l'opium, la belladone, le lactucarium, le da-

tura et les mille et un sirops dont ces éléments ont fait la fortune, agissent de la même manière.

Il faut, dans les débuts d'un rhume, éviter le froid, qui agirait en sens inverse des remèdes précédents ; mais une trop grande chaleur a aussi l'inconvénient d'augmenter la toux ; et sur les déclin du rhume qui se prolonge, un peu d'excitation par l'air extérieur est plutôt favorable.

Pour répondre à la seconde indication : débarrasser les bronches, on a les vomitifs, doublement précieux chez les enfants, parce que, s'ils ne savent pas tousser, ils vomissent au contraire très-aisément.

Les balsamiques, tels que le tolu, ont pour effet de ralentir la sécrétion, de reporter vers la peau l'appel des liquides, qui se faisait du côté des bronches ; de plus, ils conviennent, dans les cas où la sécrétion s'éternise, en rendant la tonicité aux bronches, devenues plus ou moins inertes.

L'alcool relève les forces, nourrit le malade et stimule l'innervation languissante, ce qui le rend précieux dans les rhumes torpides.

On prévient le retour des rhumes, chez les sujets prédisposés, en les préservant du froid subit, en leur endurcissant, pour ainsi dire, la peau par des ablutions froides, à la toilette du matin ; en relevant leurs forces par les moyens appropriés ; et, s'il se peut, en modifiant leur constitution. C'est ainsi que l'on prescrit les eaux alcalines chez les goutteux, et les eaux arsénicales chez les scrofuleux, les lymphatiques et en général chez tous les délicats.

(Journal de la Vienne.) D^r ZÉDE.

Faits divers.

Douze personnes englouties sous la glace.

Dimanche, vers quatre heures de l'après-midi, un terrible accident est arrivé sur le Port, en face la rue du Jard, à Reims.

De nombreux patineurs et glisseurs s'ébattaient sur le canal, lorsqu'une douzaine d'entre eux, se trouvant tout à coup réunis sur un même point, la glace se rompit et tous furent précipités à l'eau.

Le premier moment de stupeur passé, on accourut de toutes parts pour opérer le sauvetage. Mais la chose était loin d'être sans difficulté et sans péril ; c'est uniquement grâce au dévouement sans bornes de quelques habitants que l'on parvint à sauver la vie à presque toutes les victimes de cette catastrophe.

Les cordes, les échelles, les planches furent utilement et adroitement employées.

Dix personnes, hommes et enfants, purent, en effet, être retirées saines et sauvées.

Un seul cadavre fut ramené à la surface : celui d'un jeune garçon de onze ans. Il a été transporté chez ses parents, qui habitent rue Montlaurent, 40.

On croit, sans pouvoir l'affirmer cependant, qu'un père de famille qui poussait un traîneau sur lequel était placé son jeune enfant, âgé de six ans environ, est disparu sous l'eau avec celui-ci.

Si le fait est malheureusement vrai, nul doute que la malheureuse mère de famille en sera avertie par l'absence prolongée de son mari et de son enfant. C'est ainsi que sera connu le nom des victimes.

Plus de mille personnes s'étaient groupées sur les rives du canal et suivaient avec une poignante anxiété les travaux des sauveteurs. Ceux-ci ont déployé le zèle et le dévouement le plus absolu. Nous nous faisons avec empressement, en cette circonstance, l'écho de la reconnaissance publique.

M. le commissaire de police du 1^{er} arrondissement s'est transporté sur les lieux et a fait les constatations d'usage, au milieu d'une foule profondément émue. L'enquête se continuait lundi.

Un fait a dû contribuer à occasionner le douloureux accident que nous avons à enregistrer : deux heures auparavant, un bateau à vapeur avait circulé sur une partie du port ; il en était résulté des déplacements d'eau qui ont dû ébranler la glace et en attaquer la solidité.

Quoi qu'il en soit, c'est là un exemple nouveau qui démontre avec quelle prudence et quelle circonspection on doit agir, lorsque l'on veut s'aventurer sur la glace. C'est une terrible leçon aussi pour les parents qui abandonnent à eux-mêmes leurs enfants et les exposent ainsi à de mortels périls.

(Courrier de la Champagne.)

Dernières Nouvelles.

DISCOURS DE LA REINE VICTORIA A L'OUVERTURE DU PARLEMENT ANGLAIS.

Voici le passage le plus saillant du discours de la reine que nous recevons par dépêche :

« Jusqu'à présent, et tant que les opérations de la guerre ont progressé, aucun des belligérants n'a enfreint les conditions sur lesquelles est basée ma neutralité ; je suis très-disposée à croire que les deux parties sont également désireuses de les respecter autant que cela leur sera possible.

« Tant que ces conditions ne seront pas enfreintes, mon attitude restera la même, mais je ne puis me dissimuler à moi-même que si les hostilités devaient malheureusement se prolonger, quelque circonstance imprévue pourrait me faire un devoir d'adopter certaines mesures de précaution.

« Ces mesures ne pourraient pas être prises d'une manière efficace sans qu'on y fût convenablement préparé. J'ai donc confiance dans la libéralité de mon Parlement, et je compte qu'il me fournira les moyens nécessaires pour obtenir ce résultat.

« Les documents relatifs à cette affaire seront placés sans retard sous vos yeux.

« Mes relations avec toutes les puissances étrangères continuent d'être amicales. »

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 21 janvier 1878.

Avec le concours de M. CHAVANNES

LE

LION AMOUREUX

Comédie en 5 actes, du Théâtre-Français, par François PONSARD, de l'Académie française.

M. CHAVANNES remplira le rôle de *Humbert*.

Distribution. — *Humbert*, MM. Chavannes ; *Hoche*, Nitch ; le comte d'Arts, Denjean ; le vicomte de Vaugris, Brouin ; *Aristide*, Servat ; un muscadin, Théodore ; *Epictète*, Chauvier ; *Barras*, Leroy ; 1^{er} soldat, Destez ; 2^e soldat, Guiraud ; *Mickel*, Delcroix ; *M. Guillaume*, Dorlin ; la marquise de Maupas, M^{lle} Nitch ; M^{lle} Tallien, Lévassour ; *Cérés*, Valérie ; une jeune femme, Servat ; *Yvonne*, Leroy ; *Margait*, Golstein ; une femme de chambre, E. Leroy.

Le spectacle commencera par :

LA PARTIE DE PIQUET, comédie en 4 acte.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THUAU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

Nous engageons vivement nos lecteurs à voir aux annonces la combinaison avantageuse de crédit offerte par la maison **Abel Pilon et C^o**, de Paris, pour l'achat de la librairie et de la musique.

Dans le traitement des rhumes, gripes, bronchites, etc. Les médecins recommandent spécialement le **SIROP** et la **Pâte de Pierre Lamouroux**.

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Rhumes et Maladies de Poitrine.

SIROP

ANTIPHLOGISTIQUE

DE

BRIANT

Pharmacie BRIANT, 150, rue de Rivoli, PARIS

Depuis plus de cinquante années, le **SIROP de BRIANT** est recommandé par les Médecins dans les maladies de l'appareil respiratoire : **Toux, Rhumes, Bronchites, Catarrhes, Gripes**, etc.

C'est le plus actif, le plus agréable et le meilleur marché des médicaments pectoraux.

Pour éviter les imitations et les contrefaçons, inefficaces ou nuisibles, exiger l'instruction en neuf langues et la signature très-lisible de l'inventeur :

Dépôt dans toutes les bonnes Pharmacies.

Librairie FIRMIN-DIDOT, 56, rue Jacob, à Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

SOUS LA DIRECTION
DE M^{me} EMMELINE RAYMOND.

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la *Mode Illustrée* offre à ses abonnés, en leur prodiguant les patrons, les gravures, les renseignements, les conseils tant pour leur habillement que pour l'exécution de tous les travaux féminins.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie. On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste, à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^{ie}, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :
1^{re} édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr.

4^e édition : avec une gr. coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.
S'adresser également dans les librairies des départements.

LE MOUVEMENT FINANCIER

3 Fr. par an.
Le plus complet des journaux financiers,
LE SEUL qui donne chaque semaine :

6 mois d'essai. La cote comparée et rectifiée de toutes les Valeurs en Banque cotées et non cotées, indique les meilleurs arbitrages et les meilleurs placements.
Prime unique : Une fois par mois, numéro supplémentaire, contenant la liste complète de tous les tirages du mois de toutes les valeurs françaises et étrangères, à lots ou sans lots.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

Abonnements, 33, rue Vivienne, Paris.
(Bon de poste ou timbres-poste.)

Un JOURNAL FINANCIER pour RIEN

4 Fr. LA SITUATION, le meilleur guide des capitaux et le journal financier le plus influent, le plus consulté et le plus répandu, an. coûte 4 francs, et donne à ses abonnés :

1^o Un abonnement gratuit à tous les tirages français et étrangers, valeurs à lots ou sans lots;
2^o Une prime gratuite de 3 fr. de livres à choisir dans le catalogue général de la maison Hachette.

Envoi franco.
Par ses renseignements précis sur toutes les valeurs, et surtout par ses arbitrages, la *Situation* est le journal indispensable à tous porteurs de titres.

Ordres de Bourse. — Prêts sur titres.

On s'abonne à Paris, 33, rue Vivienne, par mandat ou timbres-poste.

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 22 octobre 1877

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	10 h. 30 m. matin.	4 h. 30 m. soir.	9 h. 7 m. soir.
11 h. 15 m. —	4 h. 30 m. —	9 h. 7 m. —	11 h. 41 m. —
1 h. 30 m. soir.	—	—	—
7 h. 40 m. —	—	—	—

Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	9 h. 40 m. matin.	3 h. 10 m. soir.	7 h. 39 m. soir.
10 h. 45 m. —	3 h. 10 m. —	7 h. 39 m. —	11 h. 20 m. —
12 h. 30 m. soir.	—	—	—
6 h. 15 m. —	—	—	—

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODBT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 JANVIER 1878.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	73 10		20	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	637 50	5		Canal de Suez	765		5
4 1/2 %	103 25		30	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660			Crédit Mobilier esp.	580		5
5 %	109 20	05		Crédit Mobilier	162 50			Société autrichienne.	537 50	1	25
Obligations du Trésor, t. payé.	500			Crédit foncier d'Autriche	332 50	2 50		OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			Charentes, 500 fr. t. p.	265		2 50	Orléans	340		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	509 75	2 25		Est	640	3 75		Paris-Lyon-Méditerranée.	331 75		
— 1865, 4 %	527 50			Paris-Lyon-Méditerranée.	1048 75	2 50		Est	333		
— 1869, 3 %	395		2	Nord	786 25	1 25		Nord	312 50		
— 1871, 3 %	378		50	Orléans	1300			Ouest	334		
— 1875, 4 %	500		25	Ouest	708 75	1 25		Midi	332		
— 1876, 4 %	491 50		50	Vendée, 500 fr. t. p.	—			Charentes	360		
Banque de France	3175		23 75	Compagnie parisienne du Gaz.	1337 50	2 50		Vendée	166		
Comptoir d'escompte.	710			C. gén. Transatlantique	495	2 50		Canal de Suez.	545		
Credit agricole, 300 f. p.	345										
Credit Foncier colonial, 300 fr.	357 50	1 25									

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 24 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Angers :	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 h. 45 m. —	4 h. 30 m. soir.	9 h. 7 m. soir.
6 h. 45 m. —	—	—	—
9 h. 1 m. —	—	—	—
1 h. 25 m. soir.	—	—	—
4 h. 10 m. —	—	—	—
7 h. 15 m. —	—	—	—
10 h. 37 m. —	—	—	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

Départs de Saumur :		Arrivées à Tours :	
3 heures 36 minutes du matin, direct-mixte.	8 h. 31 m. —	4 h. 44 m. soir.	9 h. 40 m. soir.
8 h. 31 m. —	—	—	—
9 h. 40 m. —	—	—	—
12 h. 40 m. —	—	—	—
4 h. 44 m. —	—	—	—
10 h. 28 m. —	—	—	—

Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive Saumur à 6 h. 56.

Etude de M^e ALBERT, avoué-licencié à Saumur.

D'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance de Saumur, le vingt-neuf décembre mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré ; Il appert :

Que M. Frédéric-Anatole Baillergue, propriétaire, demeurant à Saumur, a été pourvu, en la personne de M. Fermé, ancien notaire, actuellement propriétaire à Saumur, d'un conseil judiciaire, sans l'assistance duquel il ne pourra désormais plaider, transiger, emprunter, recevoir un capital mobilier, ni en donner décharge, aliéner, ni grever ses biens d'hypothèques.

Pour extrait, rédigé par l'avoué-licencié soussigné, à Saumur, le dix-sept janvier mil huit cent soixante-dix-huit.

(33)

L. ALBERT.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

MAISON DE PLAISANCE avec jardin bien affrui, à Pocé, commune de Distré, appartenant autrefois à M. Besson ;
MAISON D'EXPLOITATION avec terres labourables et vignes.
S'adresser à M. Paul REVEAU, à Pocé.

UN AN DE CRÉDIT

VENTE PAR ABBONNEMENT

Horlogerie, bijouterie en tous genres, ouverts Ruoltz, montres, chaînes, or et argent, etc., etc., à 1 franc par semaine ou 5 francs par mois, à la volonté du client. Les objets sont livrés à moitié paiement. Tous les articles d'horlogerie sont garantis 2 ans sur facture. — Adressez franco 3 fr. pour versement du premier mois à M. SANGIARD, bijoutier, 14, rue Rambuteau, Paris, et vous recevrez de suite, pour faire le choix des articles, le catalogue prix courant illustré.

ON DEMANDE un Associé ou Commanditaire, avec 500,000 fr. garantis, pour donner de l'extension à une des 1^{res} maisons de vins et eaux-de-vie d'un département vinicole. Affaires augmentant chaque année : 4,500,000 fr. Bénéfice net : 80,000 fr. Références 1^{er} ordre. Position assurée. Agence de l'Industrie, rue Vivienne, 17, à Paris.

On demande de suite un bon vigneron, marié, pour habiter et cultiver une propriété vignoble, près Saumur.

S'adresser au bureau du journal. Inutile de se présenter sans de bonnes références. (3)

On demande des ajusteurs-mécaniciens.
S'adresser au bureau du journal.

DÉPOT DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ DE FILS GALVANISÉS Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N^o 16..... 60 fr. les cent kil.

NOUVELLE FRANCE.

Colonie libre de Port-Breton.

Terres à cinq francs l'hectare. Fortune faite sans quitter son pays.
S'adresser à M. le marquis de RAYS, consul de Bolivie, au château de Quimerc'h-en-Bannalec (Finistère).

M. RIPELLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

PAPIER WLINSI

Le grand succès de ce remède est dû à sa propriété d'attirer à l'extérieur du corps l'irritation qui tend toujours à se fixer sur les organes essentiels à la vie ; il déplace ainsi le mal en rendant la guérison facile et prompt. Les premiers médecins le recommandent particulièrement contre les rhumes, bronchites, maux de gorge, grippe, rhumatismes, lombagos, douleurs. Son emploi est des plus simples : une ou deux applications suffisent le plus souvent et ne causent qu'une légère démangeaison. On le trouve dans toutes les pharmacies. Prix de la boîte de 10 fr. : 1,50. Se défier des contrefaçons.

VÉSICATOIRE ET PAPIER D'ALBESPEYRES

Les SEULS EMPLOYÉS dans les HOPITAUX MILITAIRES
Le VÉSICATOIRE d'ALBESPEYRES produit la vésication en 8 ou 10 heures, son action est prompte et sûre.
Le véritable vésicatoire d'Albespeyres porte, sur son côté vert, la signature d'ALBESPEYRES.
Le PAPIER d'ALBESPEYRES est recommandé depuis 60 ans par les sommités médicales, comme étant la meilleure préparation pour panser les vésicatoires, qui rendent de si utiles services dans les maladies chroniques des enfants et des vieillards. Chaque boîte de papier est enveloppée dans un prospectus commençant par ces mots :
PAPIER ÉPISPASTIQUE D'ALBESPEYRES

ANTI-ASTHMATIQUES

De B^{ie} BARRAL

Le Papier et les Cigares Anti-Asthmatiques de B^{ie} BARRAL sont recommandés par les Médecins pour combattre l'Asthme, la Bronchite, le Catarrhe pulmonaire, ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des maladies des voies respiratoires.

LES CAPSULES DE RAQUIN

Approuvées et recommandées par l'Académie de Médecine de Paris
GUÉRISSENT SANS FATIGUER L'ESTOMAC
Les CAPSULES au COPAHU de RAQUIN guérissent les maladies secrètes.
Les CAPSULES à la TÉRÉBENTHINE de RAQUIN guérissent les catarrhes pulmonaire, intestinal, vésical.
Les CAPSULES au GOUDRON de RAQUIN guérissent les rhumes, les bronchites et les laryngites chroniques ; même dans la Phtisie pulmonaire, ces Capsules constituent un palliatif d'une utilité incontestable.

Les vraies Capsules de Raquin, sont vendues dans un flacon portant, sur son enveloppe extérieure, l'étiquette ci-contre :



Dépôt à Paris : 80, Faubourg Saint-Denis, PHARMACIE D'ALBESPEYRES.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France, où l'on trouve le Cataplasme Jouannet.

LIBRAIRIE ABEL PILON A. LE VASSEUR, gendre et successeur

33, rue de Fleurus, à Paris

CRÉDIT LITTÉRAIRE ET MUSICAL

CINQ FRANCS par mois jusqu'à CENT FRANCS d'acquisition
PAYABLES PAR TRAITES, PRÉSENTÉES À DOMICILE, DE 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS.
Pour un achat au-dessus de cent francs, le paiement est divisé en vingt mois, et les recouvrements se font par traites trimestrielles.
Tous les ouvrages de librairie publiés par les principaux éditeurs de Paris sont fournis aux mêmes conditions de paiement, sans augmentation de prix.
DICTIONNAIRES — ENCYCLOPÉDIES — HISTOIRE — GÉOGRAPHIE — ÉCONOMIE POLITIQUE — PHILOSOPHIE — SCIENCES — INDUSTRIE — BEAUX-ARTS — CONSTRUCTION — ARCHITECTURE — OUVRAGES ILLUSTRÉS — VOYAGES — ROMANS, ETC.

Pour paraître en Janvier 1878 :

GRAND ATLAS départemental

De la France, de l'Algérie et des Colonies

106 CARTES IN-FOLIO, GRAVÉES SUR CUIVRE ET AU BURIN

Contenant l'indication de toutes les Communes composant chaque département

ACCOMPAGNÉES D'UNE TEXTE EXPLICATIVE, HISTORIQUE ET STATISTIQUE
D'UN TABLEAU DES DÉPARTEMENTS PAR ARRONDISSEMENTS ET CANTONS, ET DE LA NOMENCLATURE BIOGÉOGRAPHIQUE DES CÉLÉBRITÉS DE LA FRANCE

Nous ne saurions trop appeler l'attention sur cette publication, faite avec la plus scrupuleuse exactitude, et à laquelle nous avons apporté tous nos soins.

Cet ouvrage, d'une utilité incontestable pour toute personne désireuse de connaître la géographie de la France, est absolument indispensable aux industriels, négociants, commissionnaires, officiers ministériels, etc., etc.

2 forts volumes in-folio reliés. Prix : 125 fr.

POUR LES SOUSCRIPTIONS FAITES AVANT FIN JANVIER 1878 :

Cent francs
PAYABLES 20 FR. TOUTS LES QUATRE MOIS

Toute demande ne peut être inférieure à 20 francs. Envoi franco des catalogues

Médailles aux Expositions universelles de Lyon, 1872 ; Paris, 1867 et 1855 ; Londres, 1862, etc.

BANDAGES HERNIAIRES

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M^{me} V. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-russes, et ne fatiguent point les bandes. M^{me} V. LARDEUX a attaché à sa maison un homme de confiance, capable et expérimenté, qui se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie ; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRUX MODÉRÉS.

LA VELOUTINE

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSEQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, aussi d'une telle et d'une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.